

## Conseil d'administration du 4 juillet 2016

### Délibération n° 2016-14

relative à l'approbation du complément au programme annuel d'études 2016

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 342-2-2°, R. 342-2-II 10°, R. 342-3, 3° alinéa ;

DÉCIDE

**Article unique** : le programme annuel d'études de l'Agence, tel que approuvé par délibération n° 2016-01 du 7 mars 2016, est complété de la sorte par :

Etude réalisée en interne :

« Étude de la soutenabilité financière d'un dispositif de baisse des loyers d'un nombre significatif de logements sociaux situés hors « quartiers de la politique de la ville ».

Le programme ainsi complété est approuvé.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Puteaux, le 4 juillet 2016

Le Président du conseil d'administration

  
Jean GAERÉMYNCK

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification.*